

DATE DE LA REUNION : 05/05/2021

LIEU : Mairie EYGALIERS

REDACTEUR : VINCENT PERLBARG

OBJET : COMITE TERRITORIAL DU PAYS DE BUIS-LES-BARONNIES

MEMBRES DE LA COMMISSION

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
AICARDI Louis	PLAISANS	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
AUBERT Alain	BESIGNAN	Conseiller suppléant	X				X
BEN AMOR Nadine	PROPIAC	Conseiller titulaire / Maire	X				X
BERNARD Sébastien	BUIS LES BARONNIES	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
BLAIN Bruno	BEAUVOISIN	Conseiller suppléant	X	X			X
BOISSIER Serge	LA PENNE SUR OUVEZE	Conseiller suppléant	X				X
BOMPARD Jérôme	LA PENNE SUR OUVEZE	Conseiller titulaire / Maire	X				X
BONTOUX Géraud	MONTGUERS	Conseiller titulaire / Maire	X				X
BOULET Alain	SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE	Conseiller suppléant	X	X			X
BREDY Muriel	SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE	Conseiller titulaire / Maire	X				X
BRUSSET Thierry	PROPIAC	Conseiller suppléant	X	X			X
CHARRASSE Daniel	BENIVAY – OLLON	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
CHAUVET Véronique	SAINTE AUBAN SUR L'OUVEZE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
CLEMENT Rémy	BUIS LES BARONNIES	Conseiller titulaire	X	X			X
CLEMENT Augustin	MERINDOL LES OLIVIERS	Conseiller titulaire / Maire	X				X
DEVETZOGLOU Rémy	SAINTE SAUVEUR GOUVERNEMENT	Conseiller suppléant	X				X
DONZE André	BUIS LES BARONNIES	Conseiller titulaire	X	X			X
ESTEVE Lionel	LE POET EN PERCIP	Conseiller titulaire / Maire	X				X
FAREL Annelise	RIOMS	Conseiller titulaire / Maire	X				X
FERNANDES José	BESIGNAN	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
GREGOIRE Michel	LA ROCHE SUR LE BUIS	Conseiller titulaire / Maire	X			X	X
GRIOL Alain	EYGALIERS	Conseiller suppléant	X	X			X
GROSS François	BELLECOMBE – TARENDOL	Conseiller titulaire / Maire	X				X

GUILLOT Dominique	PIERRELONGUE	Conseiller suppléant	X				X
HAIM Juliette	BUIS LES BARONNIES	Conseiller titulaire	X				X
JAN Maryvonne	EYGALIERS	Adjointe		X			
JOLY Sylvie	MERINDOL LES OLIVIERS	Conseiller suppléant	X				X
LEFAUCHEUR Michel	MONTGUERS	Conseiller suppléant	X				X
MAIRGRE Jean	EYGALIERS	Adjoint		X			
MAZZELLA Hervé	LE POET EN PERCIP	Conseiller suppléant	X				X
MEGE Patrick	BENIVAY – OLLON	Conseiller suppléant	X				X
MONGE Alain	PLAISANS	Conseiller suppléant	X				X
NICOLAS Jean-Louis	ROCHEBRUNE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
PELACUER Jean-Marc	LA ROCHETTE DU BUIS	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
PERNET Jean-Luc	BELLECOMBE – TARENDOL	Conseiller suppléant	X				X
PERRAUD-JARJAYE Jessica	VERCOIRAN	Conseiller suppléant	X	X			X
PERRETTE Robert	LA ROCHETTE DU BUIS	Conseiller suppléant	X				X
PEZ Gérard	VERCOIRAN	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
PILLORE Jean	ROCHEBRUNE	Conseiller suppléant	X				X
RAVOUX Gilles	PIERRELONGUE	Conseiller titulaire / Maire	X				X
REYNIER Alexandre	SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE	Conseiller suppléant	X				X
ROCHAS Pascale	BUIS LES BARONNIES	Conseiller titulaire	X	X			X
RUYSSCHAERT Christelle	SAINT SAUVEUR GOUVERNET	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
SAUVAYRE Frédéric	LA ROCHE SUR LE BUIS	Conseiller suppléant	X				X
THIERRY Xavier	RIOMS	Conseiller suppléant	X				X
THIRIOT Christian	BEAUVOISIN	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
TREMORI Michel	BUIS LES BARONNIES	Conseiller titulaire	X	X			X
TRUPHEMUS Gérard	EYGALIERS	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X

MEMBRES DU BUREAU

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
AICARDI Louis	PLAISANS	Bureau	X	X			X
BAS Claude	VERCLAUSE	CP/CExe/Bureau					X
BERNARD Sébastien	BUIS LES BARONNIES	CP/CExe/Bureau	X	X			X
CAHN Philippe	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Bureau					X
COMBES Pierre	NYONS	Bureau					X

CORNILLAC Christian	MIRABEL AUX BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
DAYRE Thierry	NYONS	Président					X
DECONINCK Stéphane	MONTAULIEU	C.Exe/Bureau	X	X			X
FERNANDES José	BESIGNAN	Bureau	X	X			X
FRACHINOUS Alain	SEDERON	Bureau					X
GARCIA Jean	SAINT MAURICE SUR EYGUES	C.Exe/Bureau					X
GILLET Didier	MONTBRUN LES BAINS	Bureau					X
GIREN Didier	PELONNE	Bureau					X
GREGOIRE Michel	LA ROCHE SUR LE BUIS	CP/CExe/Bureau	X			X	X
GRONCHI Yoann	CORNILLAC	Bureau					X
LAGET Jean-Michel	CHAUDEBONNE	C.Exe/Bureau					X
LAURENT Marie-Christine	NYONS	Bureau					X
MACIPE Nadia	NYONS	C.Exe/Bureau					X
MONIER Marie-Pierre	VINSOBRES	Bureau					X
MONPEYSSEN Jean-Jacques	NYONS	C.Exe/Bureau					X
NICOLAS Alain	VERS SUR MEOUGE	CP/CExe/Bureau					X
NIVON Jacques	VILLEPERDRIX	Bureau					X
PEYRON Roland	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	C.Exe/Bureau	X	X			X
PEZ Gérard	VERCOIRAN	Bureau	X	X			X
RANCON Nadège	SAINTE JALLE	Bureau					X
RICHARD Éric	AUBRES	CP/CExe/Bureau					X
ROCHAS Pascale	BUIS LES BARONNIES	C.Exe/Bureau	X	X			X
ROUSSELLE Didier	NYONS	Bureau					X
ROUX Serge	PIEGON	Bureau					X
RUYSSCHAERT Christelle	SAINTE SAUVEUR GOUVERNEMENT	C.Exe/Bureau	X	X			X
SALIN Olivier	REMUZAT	C.Exe/Bureau					X
TACUSSEL Odile	MEVOUILLON	Bureau					X
THIRIOT Christian	BEAUVOISIN	Bureau	X	X			X

C : Convoqué ; P : Présent ; A : Absent ; Exc : Excusé ; Diff : Diffusion pour information

Étaient également présents : DEROUBAIX Antoine, Etudiant-stagiaire à la commune de Buis. Laurent GROSSON, Responsable des services techniques de la CCBPD ; Nicolas KRUGLER, Directeur Général des Services ; Vincent PERLBARG, Directeur du Développement Territorial,

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des dispositifs financiers « Espace valléen » et Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)
- Tourisme : Déploiement de la Signalétique Information Locale (SIL)
- Schéma des Mobilités et schéma directeur cyclable : Informations générales
- Voirie : Programme 2021
- Mutualisation : Point DECI & questionnaire
- Aménagements et Activités de Pleine Nature : Projets 2021
- Questions diverses

NB : Le support de réunion est joint en annexe.

Monsieur le Maire d'Eygaliers, Gerard TRUPHEMUS remercie les présents de s'être réunis ce jour, dans la nouvelle mairie, inaugurée à l'automne.

S. BERNARD, VP territorial du Pays de Buis-les-Baronnies ouvre le comité en rappelant le fonctionnement attendu de cette instance et présente le volet sur les dispositifs financiers.

1/ Présentation des dispositifs financiers « Espace valléen » et Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

1.1 / « Espace valléen » coordonné par le PNR des Baronnies-Provençales.

S. BERNARD informe qu'à la demande du PNR, la CCBDP relais l'information aux communes via les comités territoriaux.

« Le programme « **espace valléen** » est un dispositif de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) et du Programme Opérationnel Interrégional Alpin (POIA-FEDER) visant à favoriser **l'émergence d'une offre quatre saisons innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels**, sur un territoire dont le périmètre est cohérent physiquement, économiquement et socialement. »

Le nouveau programme pour les années 2021-2027 suit la précédente génération (2015 – 2020). Une information a été envoyée aux communes le 25 mars 2021 par le PNR.

Le dispositif se caractérise principalement par les éléments suivants :

- **Montant maximum du programme** : 5 millions d'euros,
- **Financement de 20 à 25 opérations**
Financement de l'Europe (FEDER), de l'Etat (FNADT et autres fonds), des Régions AURA et SUD et des Départements
- **Eligibilité** : Communes (adhérentes et non adhérentes au PNR), Associations, EPCI,
- **Clause de revoiture annuel**
- **Taux pouvant atteindre 80 %**. Le plafond n'est pas connu à ce jour.

Concernant le calendrier, les fiches actions sont à transmettre au PNR d'ici le 17 mai pour une clôture de la candidature au 17 juin.

Ces fiches action à ce stade nécessitent un descriptif et un estimatif financier (sans devis pour le moment)

Pour plus d'information, :

Contact relais technique CCBDP : Richard LAMY (ligne directe : 04 75 26 98 88 - Portable : 06 45 34 14 10 r.lamy@cc-bdp.fr)

Contact Gestionnaire du programme PNR : Agathe CAZE : 04 58 17 37 52 ; acaze@baronnies-provencales.fr

1.2/ Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)- 2021-2026

C'est un dispositif intégré au « Plan France relance » qui injecte 100 milliards d'euros dans l'économie française pour répondre aux conséquences de la crise économique liée à la Covid-19, mais aussi « préparer la France de 2030 » Le CRTE est la déclinaison territoriale du « Plan France Relance », pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographique, numérique, économique dans les territoires.

C'est un contrat qui **intègre les dispositifs territorialisés d'accompagnement de l'État** à destination des collectivités territoriales comme le **Contrat de Ruralité ou Petite Ville de Demain** dont les Communes de Buis et de Nyons sont lauréats etc.

-Le CRTE s'appuie:

=> **sur un projet de territoire à bâtir, consolider et finaliser pour la CCBDP**

=> **la transition écologique et la cohésion territoriale forment la colonne vertébrale de ce contrat**

Il est programmé pour 6 ans avec une déclinaison annuelle 2021-2026 (maquette financière annuelle). L'enveloppe financière est non connue à ce jour

La Préfecture de la Drôme a choisi d'élaborer ces CRTE à l'échelle des EPCI.

La CCBDP sera donc la collectivité signataire du CRTE avec l'Etat

Pour l'élaboration du projet de territoire, la CCBDP travaille actuellement à établir une méthodologie qui intégrera, entre autres, l'expression des élus notamment via la conférence des Maires. Pour ce faire, l'ANCT, propose, via une convention, de mettre à disposition un **bureau d'étude** pour aider la CCBDP à mener à bien la contractualisation du CRTE et l'élaboration du projet de territoire.

A ce stade, la CCBDP ne dispose pas encore de tous les éléments. Les élus de la commission permanente sont en attente de complément d'information de la part de l'Etat et de l'ANCT.

V. CHAUVET, Maire de St-Auban/Ouveze souligne l'importance que 2021 ne soit pas une année de transition blanche en termes d'investissement le temps que les dispositifs se mettent en route.

N. KRUGLER, DGS de la CCBDP, invite les élus à continuer de construire leurs projets et à les faire remonter aux VP territoriaux. Richard Lamy est à votre disposition pour vous accompagner sur l'optimisation des montages financiers.

2/ Tourisme : Déploiement de la Signalétique Information Locale (SIL)

S. BERNARD également VP en charge du tourisme rappelle l'enjeu du dispositif mis en place par la CCBDP pour accompagner les communes à mettre aux normes la SIL communale en cohérence avec la Charte départementale de la Drôme définie en 2015.

Pour rappel, cette démarche est basée sur le volontariat de la commune.

Sont notamment signalés au travers de la SIL les Pôles d'intérêt local suivants :

- Les services publics,
- Les équipements touristiques, culturels et de loisirs
- Les sites touristiques
- Les hébergements touristiques (hors meublés)
- Les autres activités commerciales utiles aux personnes en déplacement (garage, stations-services, produits régionaux, ...).

Une participation financière est demandée aux communes selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Région 40 %

Etat : 25 %

CCBDP : 17.5 %

Communes : 17.5 % (soit environ de 1 000 € à 2 000 € à la charge des communes sauf Buis plutôt autour de 5 000 €)

Un échange s'ouvre sur les points d'intérêts à couvrir via la SIL et les spécificités techniques d'implantation.

A. DONZET, adjoint à Buis, informe que selon lui, le prestataire actuel de la CCBDP aide à trouver des solutions et intègre des compromis dans sa démarche.

Concernant l'état d'avancement de la démarche :

L'avant-projet est réalisé sur la commune de Buis avec un déploiement prévu à la fin de l'année 2021. Pour les autres communes du territoire de Buis, un courrier va être adressé courant mai 2021 à l'ensemble des Maires pour leur proposer d'intégrer la démarche.

A ce stade, la CCBDP a besoin d'avoir une position officielle des élus communaux sur la SIL existante non conforme (lames vertes). S BERNARD invite les élus à se prononcer :

=> Maintien de la SIL actuel

Ou

=> Nouvel SIL en remplacement de l'ancienne

(Pôles d'intérêt local publics et privés)

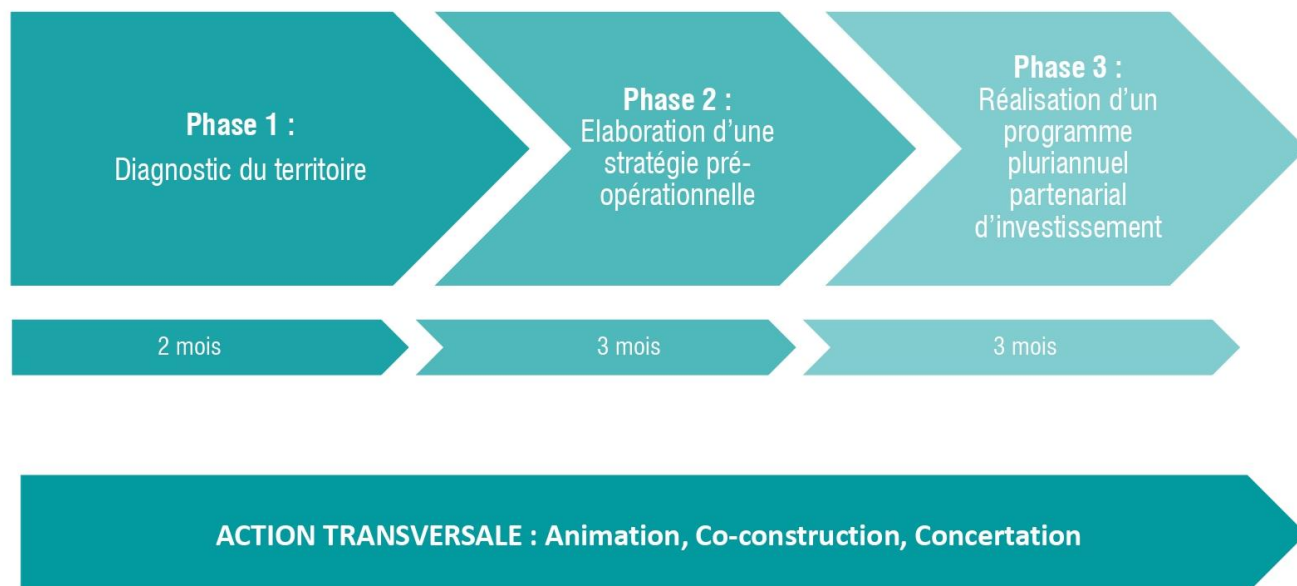
A la majorité, les élus membres du comité territorial valident le principe de lancer un programme de refonte de la SIL sous condition d'adaptations locales

V. CHAUVET précise que dans la mesure où l'adhésion à la démarche n'est pas obligatoire, elle préférerait garder sa SIL actuelle.

3/ Schéma des mobilités et schéma directeur cyclable (2021-2022) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

C. RUYSSCHAERT, Vice-Présidente en charge de la commission A, rappelle que l'objectifs des schémas lancés par la CCBDP, en parallèle du PCAET, est de définir une stratégie permettant de répondre aux problématiques de déplacement dans la CCBDP et avec les territoires voisins. A la suite de ce travail, des actions seront déterminées.

Le schéma de mobilité en lien avec le PCAET est articulé en 3 phases :



Actuellement, la phase 1 avec le bureau d'étude VIZEA a démarré. Un diagnostic est en cours d'élaboration intégrant comme la réglementation le précise, une phase de concertation.

Celle-ci se base sur la :

- => Création d'un panel d'utilisateurs
- => Cartographie interactive et participative

La CCBDP a fait parvenir, le 28/04/2021, un courrier aux élus communaux les invitant à participer à cette démarche.

D'autre part, en complément de l'étude, la CCBDP met en œuvre une animation sur l'écomobilité, lors de la Foire Bio à Nyons les 3 et 4 juillet 2021 et développe un projet pour l'automne de service de prêt de Vélo à Assistance Electrique temporaire. Celui-ci permettrait un prêt gratuit auprès des habitants, sur une durée courte à déterminer, en partenariat avec 4 loueurs du territoire (2 à Nyons, 1 à Buis les Baronnies, 1 à Montbrun les Bains)

Concernant le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), pour mémoire, il convient de rappeler que c'est un document de planification obligatoire et réglementaire qui :

- Concerne l'ensemble des habitants (particuliers, entreprises, associations, communes, CCBDP etc.)
- Vise à mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique

Actuellement, le diagnostic est finalisé et validé par le COPIL (16/02/2021). Il sera envoyé aux communes.

La phase 2 démarre également par une concertation organisée en rondes de table en 8 thématiques sur 2 jours. Les élus sont invités à participer tout comme le grand public. Une démarche de communication a été faite dans ce sens.

1^{er} vague : le 25 mai 2021 à la CCBDP (Nyons)

2^{ème} vague : le 26 mai 2021 à la Palun (Buis les Baronnies)

Voici les 8 thématiques :

8h30 – 9h45	Accompagner les entreprises dans la transition	8h30 – 9h45	Tourisme durable
10h – 12h00	Habiter et Aménager	10h – 12h00	Se déplacer et transporter
13h30 – 15h00	Energies renouvelables	13h30 – 15h00	Cultiver, élever et se nourrir
15h15 – 16h45	S'adapter et se protéger	15h15 – 16h45	Consommer durablement

N KRUGLER rappelle l'obligation de la concertation dans l'élaboration du PCAET. La démarche pourrait être invalidé par l'Etat, si la concertation n'est pas assez marquée.

4 / Voirie : Programme 2021

S. DECONNINCK présente le fonctionnement du service Voirie intégré à la Direction des Services Techniques sous la responsabilité de Laurent GROSSON, nouvellement arrivé dans l'équipe de la CCBDP.

Le service Voirie est actuellement composé de trois personnes :

M. Franck Millet	Responsable
M. Jean-Pierre Zebbar	Technicien (départ à la retraite prévue en milieu d'année)
M. Frédéric Perroud	Technicien (en tuilage avec Jean-Pierre Zebbar)

En complément de l'organisation administrative, deux Moe (Maître d'Œuvre) interviennent sur les territoires :

Pays de Buis	M.G. Concept Ingénierie	M. Sylvain Gruzza
Hautes Baronnies	Sud Assistance Voirie	M. Richaud Roland

Les deux Moe ont été retenus suite à une consultation réalisée en début d'année 2021 pour une durée d'une année ferme.

Le choix de lancer la consultation sur une seule année est dictée par une volonté de ne pas être engagé sur un moyen /long terme avec des prestataires extérieurs dans une organisation du service qui peut encore évoluer.

Concernant le budget 2021, suite au débat d'orientation budgétaire (DOB) du 30 mars dernier, le budget 2021 de la CC-BDP a été adopté en Conseil Communautaire le 13 avril 2021.

Le budget global 2021 s'élève à 1 626 784,65 € dont :

- Dotation Département : 866 407,00 € *
- CC-BDP : 493 519,90 €
- FC TVA : 266 857,75 €

* Sous couvert d'une re-version des communes à hauteur de 100%. Le reversement moyen des communes est de l'ordre de 85% sur les 4 dernières années.

A l'échelle du territoire du Pays de Buis-les-Baronnies, le budget global 2021 s'élève à 471 832,42 € dont :

- Dotation Département : 275 834,00 € *
- CC-BDP : 118 599,03 €
- FC TVA : 77 399,39 €

* Sous couvert d'une re-version des communes à hauteur de 100%. Le reversement moyen des communes est de l'ordre de 85% sur les 4 dernières années.

S. DECONNINCK rappelle que les communes qui ont reversé leur dotation départementale ont la possibilité de cumuler les enveloppes financières sur 2 à 3 ans afin de faire des travaux plus importants en une fois.

D'autre part, il est à noter que la structuration des nouveaux marchés en 3 lots a permis d'apporter plus d'équité territoriale dans les prix, notamment pour les communes de la CCBDP les plus éloignées de la vallée du Rhône qui souffraient des coûts de déplacement.

Les communes sont invitées à délibérer et reverser rapidement la dotation départementale afin d'offrir de la visibilité à la CCBDP pour la valorisation de l'abondement et l'organisation des travaux.

S. DECONNINCK profite de la présence de Pascale ROCHAS, candidate au Départementale 2021, pour rappeler que la compétence voirie, dont très peu d'EPCI sont dotés, ne peut s'exercer que sous condition que le Département abonde.

Concernant le planning de travaux, les entreprises sont en attente pour démarrer.

Il reste à finaliser les devis de travaux, mettre en œuvre les conventions concordantes si besoin et réaliser les bons de commandes. Les travaux devraient débuter d'ici juin pour se terminer avant la fin de l'année 2021. Un planning détaillé sera adressé à chaque commune dans les meilleurs délais.

5/ Mutualisation : Point DECI & questionnaire

5.1. DECI : Concernant le suivi de la mise en œuvre des études dans le cadre de la mission de coordination de la CCBDP. Voici un point d'étape :

1. Phase « Entretien avec les communes » => collecte des données : effectué
2. Traitement et mise à jour des bases de données effectué
(carte des étages, définition des habitats, ERP, fermes isolées etc.)
3. Analyse du risque : en cours
4. Evaluation des enjeux sur la qualité des réseaux d'eau potable : en cours
5. Essais sur poteau => Commencement dans les communes disposant de réseau en bon état d'ici fin mai (avec les mairies)
=> Sur les communes dont le réseau est à plus risque, les tests seront en juin quand l'analyse des risques sera finalisée.

La question d'une décharge du BE est toujours à l'étude

La réunion territorialisée intermédiaire pour le suivi des études est programmée le 24 juin à 14h00 salle des pompiers à Buis-les-Baronnies.

Enfin, il est à noter que la CCBDP à envoyer un courrier au Préfet de la Drôme afin de le sensibiliser aux demandes de subvention DETR que feront les communes en janvier 2022.

5.2. Enquête mutualisation :

Les élus de la commission F ont travaillé sur une enquête visant à évaluer les besoins des communes dans le domaine de la mutualisation :

Le questionnaire a été envoyé aux communes le 29 mars, avec une date limite de réponse fixée au 30 avril laissant ainsi un mois pour répondre. 2 rappels ont été effectués depuis et la date limite a été reportée au 25 mai (2 mois d'échéance).

1/ Bilan de participation à l'enquête => 29 communes / 67 communes de la CCBDP

- Pays de Buis-les-Baronnies : 9
- Val d'Eygues : 10
- Pays de Rémuzat : 7
- Hautes-Baronnies : 3

2/ Formations mutualisées pour les agents communaux :

- Pays de Buis-les-Baronnies : 2
- Val d'Eygues : 7
- Pays de Rémuzat : 0
- Hautes-Baronnies : 0

La CCBDP va renvoyer une dernière fois le questionnaire aux Mairies. Les élus de la commission F se réuniront le 17 juin et travailleront sur le traitement. L'objectif est de hiérarchiser les axes de travail pour le mandat.

6/ Aménagements et Activités de Pleine Nature : Projets 2021

6.1 : Structuration des itinéraires équestres

R. PEYRON, VP en charge de la commission C, rappelle pour mémoire que la CCBDP a lancé en 2019 une démarche visant à évaluer l'état des lieux du terrain et a initié une concertation avec les acteurs de la filière « Tourisme Équestre »

Pour 2021, la CCBDP a relancé en partenariat avec la Drôme à Cheval et le PNR des Baronnies Provençales sur ce projet de structuration selon un calendrier en plusieurs étapes :

- Janvier - Février 2021 : Animation du groupe de travail
- Février 2021 : Validation des itinéraires et des hébergeurs
- Février à août 2021 : Pérennisation foncière
- Juin 2021 : Convention cadre CCBDP-DaC
- Hiver 2022 : Travaux d'aménagement
- 2022 : Stratégie Touristique

L'objectif est de mettre en place 4 boucles locales dédiées à l'itinérance. (1 sur chaque territoire)

6.2 : Régularisation du foncier et pré-ingénierie pour le déploiement de poteaux directionnels par le Département.

R. PEYRON précise que le projet est de régulariser les autorisations de passage sur le foncier actuellement traversé par des sentiers de randonnée. Cette démarche est menée en partenariat avec les associations, les propriétaires et les communes. Les 33 boucles d'intérêt communautaire sont aujourd'hui en cours de régularisation sur le Pays de Buis. Le travail de conventionnement, représente actuellement 1 500 conventions de passage en cours de traitement avec environ 500 propriétaires. La démarche nécessite également le classement des itinéraires à la PDESI (CD 26) pour garantir les futurs financements d'entretien et parfois des études d'incidence N 2000.

Concernant, les poteaux directionnels du territoire du Pays de Buis, la CCBDP travaille actuellement, sur l'inventaire foncier, l'identification des carrefours, la mise en cohérence du réseau, effectue des relevés terrain et schématise les futures implantations.

Ce dossier global sera remis au Département qui déploiera à sa charge, l'implantation d'environ 150 poteaux directionnels pour la saison 2022.

6.3 : Remise à jour du topo guide pédestre du Pays de Buis

La CCBDP a recruté une étudiante stagiaire, Kim CHAPUIS d'avril à juillet, pour la mise à jour du topoguide papier du pays de Buis qui est le plus vendu de la collection, avec 700 exemplaires par an.

6.4 : Création du panneau espace partagé

La CCBDP a créé des panneaux dédiés à informer les pratiquants du respect essentiel des autres usagers du milieu rural. Ce panneau en Français et en Anglais a pour objectif de limiter le risque de conflit d'usage.

Ce travail a été fait en associant les partenaires de la CCBDP (ADEM, FFCT, Département, FFRP, Fédération Départementale des chasseurs, Office de Tourisme communautaire, Drôme à Cheval, PNR des Baronnies-provençales)

J. PERRAUD-JARJAYE, adjointe à Vercoiran, souhaiterait que les prochaines éditions intègrent aussi l'activité sylvicole.

6.5 : Projet de création de Vélo Route Voie Verte (VRVV) et Voies Douces (VD)

R. PEYRON, rappelle que la CCBDP travaille sur le projet de création de :

- **Deux tronçons de VRVV supra communautaires :**

VRVV N°1 - La connexion locale au développement de la Véloroute de l'Ouveze, tronçon reliant Buis-les Baronnies à Pierrelongue (en limites administratives de Mollans/Ouveze),

VRVV N°2 - La connexion locale à la Via-Rhône, tronçon reliant Nyons à Venterol (carrefour de Novézan) par l'ancienne voie ferrée.

- **Trois potentielles Voies douces (typées vélo à assistance électrique) :**

La CCBDP entend par voie douce, un itinéraire court, non structurant à l'échelle du réseau national AF3V, et ne répondant pas au cahier des charges de préconisation des VRVV principalement en termes de dénivelé.

Voie douce N°1 - Rémuzat – Cornillon/l'Oule (plan d'eau) via la RD61 B

Voie douce N°2 - Séderon – Villefranche le Château reliant les 2 villages disposant des atterrissages « parapente » de la montagne de Bergies par les Rieux au nord et le Manens au sud du col.

Voie douce N°3 - Montbrun-les-Bains sur la base d'un itinéraire pédestre familial existant, la boucle de la Fayette face au village

2 marchés seront mis en place :

A ce jour, la consultation pour le marché de **maitrise d'œuvre** (définition, chiffrage des projets et accompagnement pour le marché de travaux) a démarré le 25.03.2021 et le rapport d'analyse a été fait le 23.04.2021. Il en ressort un échec de la consultation du fait de la période de confinement brutale. Le marché a été déclaré sans suite.

Dans ce cadre, la CCBDP a lancé une nouvelle consultation dont la remise des offres est prévue le 4 juin 2021.

La consultation pour les marchés de travaux est prévue pour octobre 2021 avec un objectif de lancement des travaux pour janvier 2022 et une livraison pour octobre 2022.

S. BERNARD note que les APN représentent un secteur important de l'économie touristique locale et que la CCBDP a lancé en 2021 de très nombreux projets au bénéfice du territoire.

Questions diverses :

S. BERNARD informe les élus présents que la CCBDP doit former la Commission d'Appel d'Offre (CAO). Il propose 2 représentants du territoire :

- TITULAIRE : Michel TREMORI
- SUPPLEANT : José FERNANDEZ.

Les présents valident les candidatures qui seront soumises au conseil communautaire.

D. CHARASSE, Maire de Benivay souhaite aborder le SPANC. Il trouve que la CCBDP devrait aider les administrés à trouver des aides financières pour les réhabilitations.

S. BERNARD rappelle que la CCBDP a fait des démarches auprès de l'Agence de l'eau pour le maintien des aides. Celle-ci reste fermée à l'idée de financer à nouveau les travaux de réhabilitations.

G PEZ, Maire de Vercoiran, souligne que l'Agence de l'eau ne finance plus les communes pour la création d'assainissement collectif aussi facilement qu'il y a 10 ans.

N. KRUGLER évoque qu'actuellement la CCBDP, travaille dans le cadre du développement territorial, sur une convention avec l'Agence de l'eau ouvrant des droits aux communes classées en Zone de Revitalisation Rurale. C'est le cas des 67 communes de la CCBDP. Cette solidarité s'exerce prioritairement via des contrats pluriannuels avec et à l'échelle des EPCI à fiscalité propre.

Pour l'assainissement, cette solidarité rurale intervient dans le cadre de :

- la remise en état et le renouvellement des ouvrages d'assainissement vétustes : réseaux (hors extension), postes de relèvement, outils de pilotage (SIG, inventaire, études que diverses de structuration), stations d'épuration < 15 000 EH non conformes équipement et performance y compris filière boues (hors extension pour pollution nouvelle), mise en place de l'autosurveillance
- le soutien aux services d'assistance technique (gestion de l'assainissement collectif) aux communes rurales ainsi que les missions transversales conduites par les services départementaux.

Pour l'eau potable, cette solidarité intervient dans le cadre de :

- la remise en état et le renouvellement des ouvrages vétustes, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable : tous travaux de protection des points de prélèvement AEP (DUP hors démarche administrative et hors assainissement non collectif), tous travaux de production d'eau potable (hors usine de traitement) et de distribution d'eau potable (hors défense incendie, fourniture, pose et télérelève des compteurs individuels) ;
- le soutien aux services d'assistance technique aux communes rurales ainsi que les missions transversales conduites par les services départementaux.

L'avantage de cette contractualisation est de garantir aux communes signataires la disponibilité des crédits pour le financement des travaux sur une durée pluriannuelle. A défaut de ce contrat, les demandes des communes seront traitées annuellement sans garantie de la disponibilité des crédits d'une année sur l'autre.

Pour mettre en œuvre cette démarche, la CCBDP a envoyé le 20 avril, un courrier aux communes visant à évaluer l'intérêt des élus pour cette démarche.

Dans un second temps, avec les communes intéressées, il pourra être envisagé de dresser un état des lieux des besoins sur les thématiques en eau potable et en assainissement, notamment par le recours d'une prestation mutualisée par exemple.

J. FERNANDEZ, Maire de Bésignan, fait remonter une demande de ses administrés qui souhaiteraient que la CCBDP puisse déposer un conteneur à pneus usagés pour traiter le flux des achats sur internet. Les outils de montage se démocratisent.

S BERNARD, rappelle que les clients payent déjà lors de leur achat en ligne une taxe pour le traitement des déchets et il n'est pas envisageable que le contribuable la repaye à nouveau. Les administrés peuvent passer par des monteurs agréés. D'autre part, il y a de nombreux professionnels qui vendent des pneus, les monte et les font traiter.

SYNTHESE :

- **Dispositifs financiers « Espace valléen »** : Les élus sont invités à contacter le PNR, coordonnateur, pour déposer des projets

- **Dispositifs financiers « Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)- 2021-2026 »** : Les élus seront associés à la création du projet de territoire selon une méthode et un calendrier qui reste précisément à définir. Les élus de la commission permanente sont en attente de complément d'information de la part de l'Etat et de l'ANCT. Les élus à continuer de construire leurs projets et à les faire remonter aux VP territoriaux. Richard Lamy est disponible pour accompagner sur l'optimisation des montages financiers.

- **Déploiement de la Signalétique Information Locale (SIL)** : A la majorité, les élus membres du comité territorial valident le principe de lancer un programme de refonte de la SIL sous condition d'adaptations locales

- **Schéma des mobilités et schéma directeur cyclable (2021-2022) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : Les élus présents prennent note des démarches en cours et de la phase de concertation réglementaire du PCET à laquelle ils peuvent participer, les 25 et 26 mai.

- **Voirie : Programme 2021** : Les communes sont invitées à délibérer et reverser rapidement la dotation départementale afin d'offrir de la visibilité à la CCBDP pour la valorisation de l'abondement et l'organisation des travaux, selon les 3 lots présentés.

- **Mutualisation : Point DECI & questionnaire d'évaluation des besoins** : Les communes du territoire concernées par la démarche des études DECI seront conviées pour la réunion intermédiaire qui aura lieu 24 juin à 14h00 salle des pompiers à Buis-les-Baronnies.

Concernant l'enquête visant à évaluer les besoins des communes en termes de mutualisation pour programmer les actions de co-production du mandat, la date de limite de réponse a été reportée au 25 mai pour un traitement par la commission le 17 juin.

- **Aménagements et Activités de Pleine Nature : Projets 2021** : S. BERNARD note que les APN représentent un secteur important de l'économie touristique locale et que la CCBDP a lancé en 2021 de très nombreux projets au bénéfice du territoire.

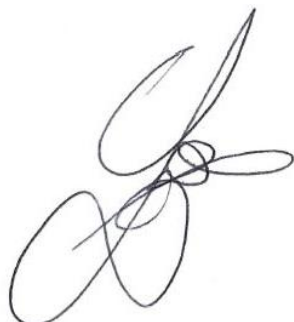
- **Assainissement et solidarité en faveur des collectivités situées en zone de revitalisation rurale (ZRR) (convention CCBDP – Agence de l'eau)** : Les élus sont invités rapidement à répondre au courrier de la CCBDP envoyé le 20 avril, visant à évaluer l'intérêt des communes pour cette démarche en faveur d'un soutien financier spécifique de l'Agence de l'eau pour les communes en ZRR.

- **S. BERNARD informe les élus présents que la CCBDP doit former la Commission d'Appel d'Offre (CAO). Il propose 2 représentants du territoire :**

- **TITULAIRE : Michel TREMORI - SUPPLEANT : José FERNANDEZ.**

Les présents valident les candidatures qui seront soumises au conseil communautaire.

Le Vice-Président Territorial
Sébastien BERNARD



Le Président
Thierry DAYRE

